

# REGLEMENT CROSS TRIATHLON JABLINES-ANNET 2018

## Programme

	Départ	Dossard	Catégorie	Natation	Vélo	C à P	Temps limites
<b>S individuel</b>	15h00 Hommes 15h03 Femmes	Samedi 14H/17H Ou bien Dimanche 13h00 / 14h30	Cadet Junior Senior Vétéran	400 m	11 km	4km	Natation 25mn VTT 1h15
<b>S Relais</b>	15h03		Benjamin * Minime * Cadet Junior Senior Vétéran	400 m	11 km	4km	Natation 25mn VTT 1h15
<b>M individuel</b>	9h30 Hommes 9h33 Femmes	Samedi 14H/17H Ou bien Dimanche 7h30/ 9h00	Junior Senior Vétéran	1000 m	22 km	8km	Natation 40mn VTT 2h10
<b>M Relais</b>	9h33		Cadet * Junior Senior Vétéran	1000 m	22 km	8km	Natation 40mn VTT 2h10

☛ \* ces catégories ne peuvent participer qu'à une seule des épreuves du relais (au choix)

## Organisation

- Chaque engagé devra disposer de son propre équipement
- L'organisation fournira : Un bonnet de bain, un jeu de dossard, une étiquette vélo, un bracelet de couleur devant être porté au poignet droit.
- Le parc à vélo sera fermé 15 minutes avant le départ de chaque course
- Un briefing obligatoire dans le parc à vélo 15 minutes avant le départ de chaque course.
- Des temps limites seront appliqués à l'entrée de l'aire de transition (*les temps indiqués dans le tableau sont les temps cumulés depuis le départ*)

## Coût de l'inscription:

	Individuel	Relais
<b>Format M</b>	<u>licenciés</u> 34€ <u>non-licenciés</u> 36€ (34€ + 2€ pass compétition)	<u>Equipe licenciée</u> 45€ <u>Equipe partiellement ou totalement non-licenciée</u> 45€ + 2€ par relayeur non-licencié ( <i>pass compétition</i> )
<b>Format S</b>	<u>licenciés</u> 28€ <u>non-licenciés</u> 30€ (28€ + 2€ pass compétition)	<u>Equipe licenciée</u> 35€ <u>Equipe partiellement ou totalement non-licenciée</u> 35€ + 2€ par relayeur non-licencié ( <i>pass compétition</i> )

## Règlement de l'épreuve

**ART. 1** - Le déroulement de l'épreuve s'effectue suivant le règlement de la F.F.TRI, chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter. La réglementation fédérale est consultable sur le site fédéral : [www.fftri.com](http://www.fftri.com) (exemple : casque audio interdit)

**ART. 2** - Les épreuves sont ouvertes aux licenciés de la F.F.TRI, UNSS et F.F.S.U, ainsi qu'aux non-licenciés et **aux handisports (pour ces derniers contacter l'organisateur pour la prise en charge).**

**ART. 3** - Inscriptions

- Pour l'édition 2018 l'inscription se fera en ligne exclusivement. Lien sur le site de Villepinte triathlon. <http://www.villepintetriathlon.fr>
- La date limite des inscriptions officielle est le **23 septembre 2018**, après cette date, aucun remboursement ne sera effectué et le coût d'inscription sera majoré de 5€.
- Les inscriptions sont limitées à 340 concurrents pour l'épreuve **M**, 340 concurrents pour l'épreuve **S** et à 30 équipes pour chaque **Relais**.
- Pour les non-licenciés FFTRI et F.F.SU., un certificat médical **de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition de moins d'1 an** à la date de l'épreuve est obligatoire.
  - ☛ **Cas particulier des épreuves en relais** : la mention « natation en compétition » pour le nageur de l'équipe, la mention « cyclisme en compétition » pour le vététiste, et la mention « course à pied en compétition » pour le coureur sont admises sur le certificat médical de moins d'un an au jour de la course.
- L'inscription sera validée par l'organisateur à réception du dossier complet (règlement, photocopie de licence ou du certificat médical.)
- Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée.
- **Cas particuliers des équipes relais** : les épreuves sont ouvertes à partir de la catégorie benjamin. L'équipe sera formée de 2 ou 3 relayeurs, **mais les équipiers des catégories benjamin et minime sur le relais S et cadet sur le M ne peuvent faire qu'une seule épreuve au choix sur les 3.**

#### ART. 4 Retrait des dossards

Les dossards seront retirés sur place, soit lors du créneau défini juste avant l'épreuve, soit lors du créneau du samedi après-midi. Pour les licenciés, la licence F.F.TRI, U.N.S. S ou F.F.S.U. devra être présentée à l'émergence lors du retrait du dossard. Si la licence n'est pas disponible, seule une attestation Ligue ou FFTRI de moins de 2 mois pourra être présentée ou une caution de **100 euros par chèque à l'ordre de la LIFT** devra être versée.

Pour les non-licenciés, présentation d'une pièce d'identité + certificat médical (sauf s'il a déjà été validé par retour de mail). Le pass compétition contracté obligatoirement lors de l'inscription n'a plus lieu d'être imprimé. Le fait de l'avoir réglé fait foi.

**Les dossards sont remis en main propre au concurrent après émergence. Il pourra être remis à une tierce personne contre présentation de sa pièce d'identité et de celle du concurrent.**

Pour les épreuves en relais, soit tous les équipiers sont présents à l'émergence, soit une personne avec tous les justificatifs de l'équipe (pièces d'identité, certificats médicaux, licences, pass compétition).

Un concurrent usurpant l'identité d'un tiers sera disqualifié (exemple : revente de dossard sans l'accord de l'organisateur)

#### ART. 5 – Annulation – Modification

L'organisation se réserve le droit :

- de transformer l'épreuve en duathlon dans le cas où la baignade s'avèrerait impossible (température ou aspect sanitaire)
- De modifier le parcours si cela s'avère nécessaire
- D'annuler l'épreuve en cas de force majeure ☛ *En cas d'annulation, les frais d'engagement seront alors remboursés aux concurrents, déduction faite d'un montant de 50% pour frais fixes d'organisation.*

#### ART. 6 - Parcours

Natation : elle se déroulera dans le lac de l'île de loisirs de Jablines-Annet, la combinaison isothermique sera obligatoire si la température de l'eau < 16°C et interdite si > 24°C. L'organisation fournira un bonnet de bain. Le **temps maximum autorisé** pour l'épreuve M sera fixé à 40mn, et pour l'épreuve S à 25mn, à l'entrée du parc à vélo. Passé ce délai, les concurrents seront mis hors course. Sur l'épreuve M, le parcours comprend 2 boucles différentes avec une sortie à l'australienne à mi-parcours environ. Le parcours du S ne comprend qu'une seule boucle.

Cyclisme : Le port du casque homologué à coque dure est obligatoire. Le casque doit être porté et attaché avant de prendre le vélo. Le concurrent ne peut détacher sa jugulaire qu'après avoir replacé son vélo à son emplacement. Le dossard sera placé dans le **dos**.

La partie cycle sera à effectuer avec un **vélo adapté au cross triathlon**, tous les embouts doivent être protégés (câbles, guidons,...)

1 tour à effectuer sur le S et 2 tours à effectuer sur le M.

Le **temps maximum autorisé** pour l'épreuve M sera fixé à 2h10mn, et pour l'épreuve S à 1h15mn (depuis le départ de course). Passé ce délai, les concurrents seront mis hors course.

Course à pied : Le dossard sera placé sur la poitrine. L'accompagnement par un tiers est interdit. Pour les équipes, le relais sera matérialisé par la transmission de la puce de chronométrage entre chaque équipier. Un franchissement de l'arrivée sans dossard entraînera la disqualification et un non-classement.

Sécurité : Chaque concurrent est responsable de sa propre sécurité (gestion de sa vitesse, de son parcours)

#### Il est interdit :

- De rouler dans le parc à vélos
- D'invectiver ou insulter un bénévole affecté à l'organisation
- De couper les virages

- D'avoir un sac dans le parc a vélo (« consigne » disponible dans le parc)
- D'effectuer des manœuvres dangereuses pour autrui
- De ne pas respecter toutes les consignes et avertissements des bénévoles affectés à l'organisation

#### **ART. 7 – Responsabilité**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité :

- en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant.
- en cas d'accident provoqué par le non respect du Code de la Route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police, de gendarmerie ou des commissaires de course.
- Non-respect des consignes de sécurité dictées par le service médical visant à la santé de l'athlète.
- En cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel (le parc étant fermé et gardé)
- **En cas d'erreur de parcours du concurrent suite à un acte de malveillance ou autre.**

#### **ART. 8- Chronométrage**

Les temps de chaque concurrent seront pris au départ de la natation et à l'arrivée de la course à pied. L'absence de dossard à l'arrivée entrainera une disqualification et un non-classement.

#### **ART. 9- Sanctions - Arbitrage**

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

Une disqualification suite à une décision arbitrale (*hors délais, certificat médical non-conforme, matériel non-conforme, ...*) ne donnera lieu à aucun remboursement.

En cas d'abandon ou de hors-délai, le concurrent devra remettre son dossard et la puce de chronométrage à l'arbitre.

#### **ART. 10- Assurance**

La licence fédérale et l'organisateur ne couvrent pas le matériel (bris, perte, vol), même durant l'épreuve. Les licenciés peuvent contracter, s'ils le désirent, une assurance optionnelle pour le vol et le bris de matériel auprès de leur assurance personnelle ou fédérale.

#### **ART.11- Environnement**

Chacun est tenu de respecter l'environnement dans lequel il évolue. Il ne jettera rien dans l'enceinte de la base de loisirs autre que dans les poubelles mises à disposition par l'organisation.

#### **ART.12- Récompenses**

L'organisateur récompensera les 3 premiers au scratch de chaque catégorie (Femme/Homme) suivante :

Equipe (3 premières au scratch), Cadet, Junior, Senior, Vétéran (*pas de sous-catégorie*)

Une coupe + une médaille au 1er et une médaille au second et troisième.

Les récompenses seront remises uniquement lors de la cérémonie protocolaire. Toute personne absente ne pourra pas réclamer sa récompense ultérieurement.

#### **ART.13- Droit à l'image**

La signature du bulletin d'inscription inclut la cession de vos droits d'image à l'organisation pour reproduire et/ou diffuser les photographies réalisées lors du **Cross triathlon de Jablines** dans le cadre de la promotion de cet évènement : publication sur plaquettes, affiches et communication. Cette autorisation est valable 3 ans à compter de ce jour. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée.